



Le 6 mai 2003

Cher (chère) actionnaire de Canada-Vie,

Les actionnaires de Canada-Vie ont voté massivement en faveur de la proposition de Great-West Lifeco Inc. (Great-West) d'acquérir Canada-Vie.

Aux termes de l'opération, qui doit encore être approuvée par les organismes de réglementation, Great-West acquerra la totalité des actions ordinaires de Canada-Vie pour une combinaison de sommes au comptant et de titres de Great-West évaluée (au 14 février 2003) à 44,50 \$ CA l'action ordinaire de Canada-Vie.

Il est maintenant temps de choisir comment vous voulez être payé(e) pour vos actions ordinaires de Canada-Vie.

Vous pouvez choisir de recevoir une somme au comptant, des titres de Great-West ou une combinaison des deux pour vos actions ordinaires de Canada-Vie, sous réserve de maximums et de répartitions proportionnelles, à la clôture de l'opération.

Pour vous aider à faire votre choix, vous trouverez dans cette trousse un formulaire de choix jaune destiné aux détenteurs d'attestation de propriété ou un formulaire de choix vert destiné à ceux qui détiennent des certificats d'actions matériels. Vous devez remplir et retourner le formulaire applicable (ainsi que vos certificats d'actions, le cas échéant) à Computershare, notre agent des transferts. Pour que votre choix soit valide, Computershare doit recevoir votre formulaire de choix (ainsi que vos certificats d'actions, le cas échéant) au plus tard à 16 h 00 (heure de Toronto), le 3 juillet 2003 (ou à toute autre date que nous pouvons annoncer publiquement).

Un feuillet d'information répondant à certaines questions que vous pourriez avoir quant à l'établissement de votre formulaire de choix est joint. Nous avons aussi joint un court guide pour vous aider à remplir le formulaire de choix. La circulaire de sollicitation de procurations en date du 22 mars 2003 qui vous a déjà été postée peut aussi vous aider dans le cadre du processus de choix. Si vous avez besoin d'une autre copie de cette circulaire, vous pouvez y accéder à partir de notre site Web à l'adresse www.canadalife.com sous la rubrique « Message de dernière heure aux actionnaires », du site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com ou obtenir une copie en téléphonant à Computershare.

Computershare peut vous aider à remplir votre formulaire de choix, mais ne peut fournir aucun conseil en placement, conseil juridique ou conseil fiscal. Nous vous incitons vivement à consulter vos conseillers fiscaux ou financiers pour obtenir des conseils en placement, conseils juridiques ou conseils fiscaux en fonction de votre situation personnelle.

Les actionnaires ont voté de manière à créer la plus grande compagnie d'assurance-vie au Canada et l'une des premières en Amérique du Nord, dotée d'une solide plate-forme internationale. Dans le contexte actuel de regroupement des services financiers, une concurrence efficace exige que l'on soit plus gros et plus fort.

Si vous avez des questions sur ces formulaires ou sur le processus de choix, veuillez téléphoner à Computershare.

Cordialement,

Le président du conseil et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink that reads "Da Nield".

DAVID A. NIELD

La teneur de la présente et des documents joints a été approuvée aux seules fins de l'article 21 de la Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni par Credit Suisse First Boston (Europe) Limited. Credit Suisse First Boston (Europe) Limited, assujettie au Royaume-Uni à la Financial Services Authority, agit pour Canada-Vie et pour personne d'autre dans le cadre de l'opération et ne sera responsable, à l'égard de quiconque d'autre que Canada-Vie, pour avoir accordé les protections consenties aux clients de Credit Suisse First Boston (Europe) Limited ou pour avoir fourni des conseils relativement à l'opération.